



# Bulletin

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA  
NATURE ET DE SES RESSOURCES - 1110 MORGES - SUISSE

NOUVELLE SÉRIE VOL. 7 No 6

JUIN 1976

PUBLIÉ MENSUELLEMENT AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DE L'UNESCO ET DU WWF



58<sup>e</sup> Réunion du Conseil exécutif, qui prend des mesures pour

## accroître la démocratie et combler le déficit

Réuni à Morges le mois dernier, le Conseil exécutif de l'UICN a poursuivi les réformes commencées lors de la 12<sup>e</sup> Assemblée générale au Zaïre et s'est attaqué aux plaies financières de l'Union.

Au cours de sa 58<sup>e</sup> session, qui s'est déroulée du 13 au 15 mai dernier, le Conseil a pris des décisions capitales concernant —

\* la révision des statuts et règlement intérieur de l'Union de sorte que les membres participent directement et équitablement aux décisions concernant le gouvernement de l'Union (voir ci-dessous pour plus de détails);

\* le moyen d'éponger le déficit de l'UICN et d'en finir avec les problèmes de liquidités (voir également ci-dessous).

De plus, un règlement intérieur provisoire a été adopté pour les commissions afin de leur permettre d'apporter une plus grande contribution à la réalisation du programme (voir p. 36), et M. Duncan Poore a été invité à continuer d'assumer les fonctions de Directeur général suppléant (voir p. 36). Le Conseil a également décidé de convoquer une Assemblée générale extraordinaire fin avril ou début mai 1977, probablement à Genève.

### Pour une plus grande participation... ..et un plus grand soutien des membres

Au cours de sa 58<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a discuté un projet préliminaire de Statuts et l'a renvoyé à un comité de rédaction qui le rédigera à nouveau avant qu'il soit soumis aux membres de l'UICN.

Lors de la 12<sup>e</sup> Assemblée générale du Zaïre, les membres avaient clairement manifesté le désir de participer pleinement aux affaires de l'Union et le Conseil exécutif avait proposé une révision des Statuts en ce sens.

Un comité de rédaction — formé de MM. D. F. McMichael, W. E. Burhenne et Frank G. Nicholls — avait donc été mis sur pied pour préparer un projet de révision des Statuts et du règlement intérieur. Le projet préliminaire du comité a été examiné par le Conseil, qui a renvoyé le projet au comité pour qu'il reconsidère plusieurs points spécifiques. M. Nicholls s'étant maintenant retiré, c'est le Directeur général suppléant, M. Duncan Poore, qui est le troisième membre du comité.

Toutes les propositions d'amendements aux Statuts actuellement en vigueur doivent être communiquées aux membres de l'Union au moins six mois avant qu'elles soient soumises à l'Assemblée générale. Les révisions proposées seront examinées par l'Assemblée générale extraordinaire qui doit se dérouler probablement à Genève, fin avril ou début mai 1977. Le deuxième projet de Statuts révisés circulera donc parmi les membres qui pourront les commenter, pas plus tard que fin octobre 1976.

L'Assemblée générale extraordinaire discutera le projet et les commentaires des membres afin de parvenir à un projet définitif. L'Assemblée générale extraordinaire sera alors invitée à approuver le projet définitif de nouveaux Statuts et règlement intérieur (voir p. 35 « La démocratisation de l'UICN: plus facile à dire qu'à faire! »).

Le déficit de l'UICN et le problème des liquidités exigent une action immédiate pour réunir des fonds à court terme et établir des sources

de financement plus sûres à long terme. Le Conseil exécutif a approuvé une stratégie de collecte de fonds dont le succès dépendra beaucoup de la participation active des membres de l'Union. Les éléments de cette stratégie sont décrits ci-dessous, mais il faut d'abord se rendre compte de l'ampleur des problèmes et se demander comment ils ont pu surgir.

Les problèmes sont de taille, mais ils ne sont pas insurmontables. A la fin de 1975, le passif excédait l'actif de 699.459 Fs (\$1 = Fs 2,50 environ), soit une augmentation du déficit de 406.343 Fs par rapport à 1974.

Les dépenses de 1975 ont augmenté de 76.441 Fs, passant à 4.131.197 Fs, à cause de l'augmentation des coûts, des dépenses relatives aux experts-conseils et aux frais de déplacements liés au projet de conservation des écosystèmes du PNUE (ceux qui sont contrebalancés par des recettes correspondantes), et des frais des réunions concernant la 12<sup>e</sup> Assemblée générale.

Les recettes de 1975, par contre, ont diminué de 390.449 Fs, passant à 3.495.737 Fs, ce qui est dû en grande partie à l'impossibilité de remplacer deux grandes subventions qui ont pris fin — l'une par la Ford Foundation (457.997 Fs en 1974) et l'autre par le Emil Borell Stiftung (500.000 Fs en 1974). Elles ont été en partie compensées par une augmentation des subventions du PNUE (419.847 Fs), du WWF (153.224 Fs) et de l'UNESCO (11.150 Fs).

Un recul de près de 20% a été enregistré dans les recettes provenant des membres (401.998 Fs en 1975 comparé à 507.768 Fs en 1974), malgré l'augmentation régulière du nombre de membres. Ceci est dû en grande partie à la chute brutale du dollar par rapport au franc suisse, mais aussi à ce que les membres ont ralenti leurs paiements. A la fin de 1975, les arriérés s'élevaient à 114.622 Fs, plus du double de ceux qu'il y avait à la fin de 1974.

(Suite page 34)

# Programme de l'UICN

Le rapport sur les progrès enregistrés dans la réalisation du programme continue ci-dessous.

Dans ce numéro, il a pour objet les programmes suivants: politiques, droit et administration de l'environnement; directives écologiques; programmes nationaux pour la Tunisie, l'Arabie Saoudite et la Mongolie; information sur l'état de la conservation dans le monde; et conservation marine.

## Politiques, droit et administration de l'environnement

### Centre du droit de l'environnement

Le Centre du droit et de l'environnement de Bonn abrite une partie du secrétariat de l'UICN. Il assume trois fonctions juridiques essentielles pour le secrétariat et les membres de l'Union: c'est un centre d'information, un organe consultatif et un organe de préparation de textes juridiques.

Ce travail juridique a été rendu possible par la mise en place au Centre d'une vaste bibliothèque juridique couvrant tous les sujets touchant à l'environnement. Elle renferme actuellement les textes de plus de 20.000 lois, réglementations et conventions de plus de 130 juridictions à travers le monde.

Outre qu'il assure une assistance à l'UICN pour des questions juridiques spécifiques, le Centre poursuit son propre programme de recherche dans le domaine juridique. Mais son projet le plus important reste l'acquisition, la conservation et l'analyse de matériaux de bibliothèque.

Les documents sont obtenus de deux manières: en les demandant directement aux gouvernements, et en se rendant dans d'autres bibliothèques de droit. En 1976, la priorité est allée à l'amélioration des collections du Centre portant sur l'Europe de l'Est et l'Amérique Latine.

Il y a quelques années, on s'était rendu compte que le stockage et la distribution de tous ces documents allaient bientôt poser de sérieux problèmes. Un plan d'intégration des documents juridiques du Centre dans un système de référence sur ordinateur avait donc été prévu. Le processus s'est révélé long et complexe car il a d'abord fallu résumer chaque document et créer un recueil de termes juridiques en trois langues pour classer les matériaux.

L'ordinateur n'est pas encore opérationnel (la plupart des recherches en bibliothèque doivent encore se faire manuellement).

Cependant, le travail progresse régulièrement, et pour cela, le Centre a signé un contrat en 1976 avec la CEE pour étudier la possibilité d'utiliser l'ordinateur de l'UICN pour les recherches que la Communauté poursuit en matière de droit de l'environnement.

En fait, l'analyse des documents juridiques du Centre peut revêtir plusieurs formes. Ainsi, un projet important a été entrepris, qui consiste à analyser les mesures de protection de la vie sauvage, avec pour objectif l'établissement d'un index des réglementations des nations qui affectent les espèces animales individuelles.

Un autre projet d'analyse qui vaut la peine d'être mentionné est l'étude par le centre des décisions prises par la justice allemande en ce qui concerne l'environnement. Aucune autorité ne s'occupe actuellement de réunir les cas jugés, si bien que les recherches faites dans ce domaine font l'objet d'une publication actuellement en préparation.

En 1976, le Centre apportera également sa contribution aux études qui seront publiées dans la série des documents de l'UICN consacrée aux politiques et au droit de l'environnement. La recherche juridique est effectuée par le personnel du Centre ou sous son égide, sur les sujets suivants: Mesures fiscales affectant l'environnement; Etude des développements actuels dans le droit international de l'environnement; Tendances du droit de l'environnement; Nouvelles solutions au contrôle des produits et processus industriels dommageables pour l'environnement; et Droits de propriété et environnement; l'obligation sociale inhérente à la propriété.

Enfin, le Centre participera également en 1976 à la préparation d'une convention internationale pour la conservation des espèces migratrices de faune sauvage.

Lors de la deuxième Session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la République fédérale d'Allemagne s'est déclarée prête à convoquer une conférence diplomatique sur ce thème et à en patronner la préparation. Le Gouvernement allemand a ensuite demandé à l'UICN de préparer un projet de convention en ce sens. Le gros du travail a été terminé l'an dernier. Le Centre a maintenant été prié de participer à la préparation de la conférence. Comme première mesure, une réunion de scientifiques est prévue à Bonn en juillet 1976 pour discuter du projet de convention. La Conférence elle-même devrait avoir lieu en 1977.

Le Centre du droit de l'environnement de l'UICN s'attend à d'importants résultats pour ses travaux de 1976. Toute assistance que les membres de l'UICN pourront apporter au Centre, notamment dans l'acquisition de documents juridiques, sera vivement appréciée.

### Erratum

A la page 25 du rapport sur l'Accord relatif à la conservation des ours blancs publié dans le numéro de mai du *Bulletin*, l'on s'est référé par erreur aux Esquimaux comme étant des « Inuit », alors que ce sont les « Inuit ».

## Directives écologiques

La préparation des critères et des directives pour l'identification et la gestion des habitats marins critiques est maintenant terminée. La forme de publication n'a pas encore été décidée, mais une information plus approfondie sur le document sera donnée en temps voulu, quand le rapport sur le programme de conservation marine sera mis à jour.

Le rapport sur les régions côtières est presque achevé; des documents sur les hautes montagnes qui serviront de base à la préparation de directives ont également été terminés et seront publiés.

L'efficacité de la méthode des directives sera testée avec soin. Toujours dans ce contexte, les directives concernant les régions de forêts tropicales recevront une large diffusion sous un nouveau format.

## Programmes nationaux

*Tunisie.* Le rapport de l'UICN sur la conservation en Tunisie a été accepté par le gouvernement qui a demandé à l'UICN de mettre en œuvre ses propres recommandations. Les mesures à prendre sont maintenant en cours de planification au sein du groupe de la conservation des écosystèmes (PNUE-FAO-UNESCO-UICN). Elles dépendront du financement extérieur.

*Arabie Saoudite.* L'UICN a été priée d'élaborer des projets de conservation pour ce pays. Une action en ce sens est en cours et des fonds seront recherchés en 1977-78. Le travail devrait se faire en étroite collaboration avec le bureau régional de l'Asie de l'Ouest du PNUE. Une information détaillée sera donnée en temps voulu.

*Mongolie.* Une mission d'experts-conseils du PNUE, de la FAO et de l'UICN se trouvait en Mongolie au moment où nous mettions sous presse, pour préparer des plans pour le futur parc national du Gobi. La mise en œuvre de ces plans sera sans doute financée par le PNUD et le PNUE.

## Mise à jour

### Information sur l'état de la conservation dans le monde

Au cours de la réunion du Conseil exécutif dont il a été question ailleurs dans ce numéro du *Bulletin*, il a été décidé d'envisager le moyen de rendre les publications de ce programme — *Red Data Book*, *Liste des Nations Unies des parcs nationaux et des réserves analogues*, *Répertoire mondial des parcs nationaux*, et *Répertoire des zones humides d'importance internationale* — plus accessibles au grand public, tout en maintenant les critères élevés d'intégrité scientifique.

Il est trop tôt pour donner plus de précisions car beaucoup dépendra du résultat des discussions qui ont lieu actuellement avec l'éditeur. Dès qu'elles auront abouti, les membres seront informés du résultat dans cette rubrique du *Bulletin*.

# Mise à jour

## Conservation marine

Comme il en a été fait mention dans le *Bulletin* de février, l'accent sera mis en 1977 et 1978 sur le programme de conservation marine de l'UICN.

La principale raison en est que c'est ce thème qui a été choisi par le Fonds mondial pour la nature pour sa campagne couvrant cette période. Mais c'est également parce que plusieurs membres de l'UICN ont exprimé leur grave préoccupation concernant l'environnement marin, et parce que le réseau des membres de l'UICN, ses commissions et ses experts-conseils peuvent apporter une contribution particulière dans la résolution des problèmes marins, notamment ceux qui ont une portée internationale.

La planification du programme approfondi a commencé le 10 mai 1976, date à laquelle les membres du groupe de travail sur les habitats marins critiques se sont réunis au siège de l'UICN. La réunion avait pour objet de conseiller le secrétariat de l'Union sur la mise en place du programme marin (tel qu'il est maintenant), en se référant particulièrement à la nécessité de protéger et d'utiliser de façon avisée les habitats marins critiques.

La réunion a d'abord examiné cinq documents — deux rédigés par l'expert-conseil de l'UICN pour les questions marines, le Professeur G. Carleton Ray, *Critical marine habitats: definition, description, criteria and guidelines for identification and management* (qui doit paraître au début de 1977), et *A preliminary classification of coastal and marine environments* (déjà paru comme document occasionnel No 14); et trois documents de travail préparés par M<sup>lle</sup> Geraldine McCormick: une liste du personnel mondial, une bibliographie annotée, et une liste mondiale des régions protégées ou dont la protection en tant que parc ou réserve est proposée.

Les discussions ont ensuite porté sur les futurs mécanismes de planification et de coordination. Il a été convenu que le groupe de travail sur les habitats marins critiques serait remplacé par un groupe de travail marin (GTM) composé de six personnes: les présidents (ou les personnes désignées par eux) de la Commission du service de sauvegarde, de la Commission des parcs nationaux et des régions protégées, et de la Commission de l'écologie; un juriste nommé par le Centre du droit de l'environnement de l'UICN à Bonn; et M. Sydney Holt et le professeur Carleton Ray.

Il a été convenu que le GTM s'attacherait à (a) proposer un mécanisme de planification pour déterminer les éléments du programme pouvant être financés grâce à la campagne du WWF; (b) assurer la coordination entre les commissions impliquées dans le programme marin, et déterminer les priorités parmi les divers projets soumis par les commissions ou d'autres organes; (c) concevoir les projets nécessaires pour constituer un sous-programme équilibré concernant les habitats marins critiques.

Le GTM n'est pas considéré comme un organe permanent de l'UICN. Il sera dissous quand la planification du programme marin sera terminée et quand le programme sur les

habitats marins critiques sera bien en place. Cependant, d'autres groupes de travail seront formés pour aider à la réalisation d'éléments spécifiques du programme marin.

L'on s'est en outre accordé sur la nécessité de former un comité directeur supérieur qui supervisera et planifiera le programme marin de l'UICN dans son ensemble. La composition et les termes de référence de ce comité sont encore à l'étude. Cependant, il a déjà été proposé de l'intituler « Comité directeur de la politique marine ».

La réunion s'est accordée sur la nécessité de définir le cadre du programme et préciser ses objectifs. Une approche régionale au programme paraît souhaitable, d'autant plus que certaines régions offrent un exemple saisissant des principaux processus affectant le milieu marin. Ainsi, le bassin méditerranéen témoigne des problèmes liés à la pollution, tandis que la région du Pacifique Sud est l'endroit idéal pour examiner les relations existant entre la conservation marine et l'écodéveloppement, et les Caraïbes sont un bon exemple des problèmes accompagnant un développement outré du tourisme, etc.

## Cadres et objectifs

Les discussions qui ont suivi dans la soirée du 10 mai ont abouti à l'assentiment général sur ce que devraient être le cadre et les objectifs. Les remarques suivantes et les grands traits du programme qui paraîtront dans le *Bulletin* de juillet sont fondés sur ces débats, mais ils doivent être considérés comme provisoires car ils n'ont pas été examinés par le groupe de travail marin.

De nombreuses organisations nationales ou internationales travaillent déjà directement ou indirectement à la conservation marine. Leurs diverses activités reflètent la diversité des problèmes touchant à la vie marine: pollution, surexploitation, destruction des habitats, etc. Etant donné des ressources limitées en personnel et en argent, et son expérience particulière, l'UICN devrait faire porter ses efforts là où sa contribution peut être la plus importante.

L'UICN n'est donc pas susceptible de s'occuper de la surveillance de la pollution ou de la gestion des pêcheries, sauf si ces questions touchent directement aux préoccupations immédiates de l'Union; quand, par exemple, la pollution est due à une mauvaise utilisation des terres, ou encore quand la gestion d'une pêcherie affecte celle des ressources en mammifères marins ou en tortues marines.

Toutefois, l'UICN espère pouvoir coordonner ses activités avec celles d'autres organismes concernés par le contrôle de la pollution ou la gestion des pêcheries. L'Union reconnaît également que son propre travail serait plus productif s'il se faisait dans des régions où des plans sont prévus pour lutter efficacement contre la pollution ou pour gérer les pêcheries.

Qui plus est, même si l'UICN se consacrait uniquement à la protection et à l'utilisation avisée des espèces marines menacées et des habitats marins critiques, il lui faudrait quand même choisir à quoi précisément consacrer ses efforts. La phase de 1977-1978 du programme marin n'a pas pour objet de tenter l'impossible — résoudre en deux ans tous les problèmes de conservation marine — mais de

faire passer la conservation marine à un plan supérieur: éveiller les consciences aux valeurs de la mer, aux problèmes et aux solutions; mettre au point et diffuser de meilleures techniques de gestion; et aider à combler les lacunes les plus apparentes dans les domaines législatif et institutionnel.

## Critères

En sélectionnant les principaux éléments de son programme marin, l'UICN appliquera les critères suivants:

1. *Internationalité*. Les problèmes abordés par le groupe doivent avoir une portée internationale — par exemple, la protection et l'utilisation des espèces migratrices (baleines, tortues, oiseaux pélagiques, etc.).

2. *Abondance d'informations*. Les problèmes doivent être suffisamment représentatifs et les méthodes pour les cerner doivent pouvoir s'appliquer suffisamment largement pour que les projets formulés à leur égard soient considérés comme des démonstrations — pour informer et guider les autres nations de la région et d'ailleurs.

3. *Praticabilité*. Le programme doit être limité aux thèmes et régions pour lesquels l'UICN peut réunir des fonds et fournir un personnel de qualité. De plus, il faut que le climat politique en matière de conservation soit favorable ou en train de le devenir. Par exemple, les gouvernements doivent s'être engagés vis-à-vis de la conservation, et être prêts à participer activement aux projets; ils doivent avoir prévu des systèmes efficaces de contrôle de la pollution, ou encore, des organismes intergouvernementaux comme le PNUE, doivent agir activement, ou être prêts à le faire, dans la région.

4. *Urgence*. Le programme doit se concentrer sur les populations ou les habitats les plus menacés ou les plus mal utilisés, en ayant à l'esprit que certaines activités sont de longue haleine (comme la formation d'institutions), et sont sujettes au critère 3 ci-dessus.

5. *Liens avec les autres programmes et activités de l'UICN*. Le programme devrait se consacrer initialement aux régions où les programmes de l'UICN sont déjà en cours de réalisation, de sorte que les projets marins et côtiers peuvent bénéficier de projets associés portant sur la conservation des écosystèmes terrestres; et aux régions où l'UICN a effectué (ou est en train de le faire) des études et évaluations marines.

Les grandes lignes du programme marin et des projets sélectionnés à titre indicatif seront présentés le mois prochain.

Les personnes suivantes ont participé à la réunion du groupe de travail sur les habitats marins critiques:

\*M. G. C. L. Bertram, M. W. G. Conway, M. H. J. Coolidge, M. K. Curry-Lindahl, M<sup>me</sup> N. Duplaix-Hall, Sir Hugh Elliott, M. S. J. Holt, M. T. Larsen, M. F. W. King, M. D. F. McMichael, M. M. Nishiwaki, M. F. Packard, M. G. C. Ray, Sir Peter Scott, M. D. E. Sergeant, M. J. H. Westermann; secrétariat de l'UICN: M. R. F. Dasmann, M. R. Allen, M. W.-L. Chew, M. D. Poore; du secrétariat du WWF: M. P. Jackson, M. H. Jungius.

# Nouvelles des membres

« Nouvelles des membres » est une nouvelle rubrique du Bulletin. Elle a pour but de donner aux membres de l'UICN des nouvelles concernant leurs activités respectives. Son succès dépend de la participation des membres, aussi les invitons-nous à envoyer des informations susceptibles d'intéresser les autres membres à : Assistante spéciale pour les questions des membres, UICN, 1110 Morges, Suisse.

Ce numéro du Bulletin est exceptionnel: Comme la révision des Statuts, la situation financière de l'UICN et d'autres questions examinées par le Conseil exécutif à sa 58<sup>e</sup> session sont d'une importance capitale pour les membres, la rédaction du Bulletin a jugé nécessaire de s'approprier cette page afin

de pouvoir traiter à fond de ces questions. En conséquence, à part la bonne nouvelle de l'entrée de l'Irak dans les rangs de l'UICN, la rubrique « Nouvelles des membres » est supprimée pendant le mois de juin.

## L'UICN compte 45 Etats membres

La République d'Irak est devenue le 45<sup>e</sup> Etat membre de l'Union. La mission permanente à Genève de la République d'Irak a envoyé le 20 avril 1976, sa notification du désir de l'Irak de devenir Etat membre de l'Union.

L'UICN est maintenant représentée par ses membres dans 101 pays.

## Un plus grand soutien des membres (suite)

Le déficit de 635.460 Fs qui en est résulté a été largement absorbé si l'on comptabilise diverses réserves (pour les publications en particulier), mais l'addition du déficit de 293.116 Fs pour 1974 laisse l'Union avec un déficit de 699.459 Fs à la fin de 1975.

L'estimation des dépenses prévues au budget de 1976, approuvée par le Conseil exécutif à sa dernière session, est de 4.110.000 Fs, soit un surplus de 369.000 Fs par rapport aux recettes estimées à 3.741.000 Fs.

Il a été reconnu que les dépenses estimées constituent le minimum indispensable pour que l'UICN remplisse ses obligations et réalise le programme adopté par le 12<sup>e</sup> Assemblée générale. Le comité de la gestion et des finances, (présidé par M. Robert Boote, avec MM. Luc Hoffmann et von Hegel, et le professeur D. Kuenen *ex officio*) considère que le personnel actuel, composé de 35 personnes, atteint un niveau minimal critique au-dessous duquel le secrétariat ne peut pas fonctionner efficacement.

Le Comité de la gestion et des finances a déjà discuté du déficit de 369.000 Fs pour 1976 avec le WWF. L'UICN et le WWF ont convenu de coopérer en vue de réunir jusqu'à 200.000 Fs. Le WWF a en outre décidé de verser un montant équivalant à la somme qui sera réunie, ce qui comblera le déficit prévu au budget.

### Réduction des salaires

L'UICN doit donc faire face à deux problèmes — l'un à court terme et l'autre à long terme. Le problème à court terme est aigu. Cette année, l'UICN a démarré avec 427.555 Fs seulement de fonds de travail (biens réalisables desquels on déduit les créances) et 699.459 Fs de déficit pour 1975. En conséquence, il a fallu que les salaires du personnel soient réduits dans des proportions allant de 5% pour les salaires les plus bas à 25% pour les plus élevés.

Comme on l'a dit plus haut, il faut encore réunir 369.000 Fs pour équilibrer le budget de 1976. Pour cela et pour éliminer le déficit, c'est une somme de 1.068.459 Fs qu'il faut trouver cette année en plus des sommes pro-

venant des sources de financement connues (WWF, projet de conservation des écosystèmes du PNUE, etc.) qui ne pourront d'ailleurs pas être perçues avant le deuxième semestre.

En supposant que les efforts de l'UICN et du WWF soient couronnés de succès et que 400.000 Fs soient ainsi réunis, l'UICN aura encore besoin — et de toute urgence — de 668.459 Fs.

Le problème à long terme est facile à exposer: la base de financement de l'UICN est trop étroite, ses fonds provenant de sources trop limitées, et les membres n'en assurent qu'une part relativement modeste.

Le programme régulier de dépenses prévu au budget de 1976 est réparti comme suit: membres: 21%; WWF: 35%; PNUE: 29%; autres sources (contrats spéciaux, vente des publications, etc.): 15%.

Le WWF est une source précieuse de financement mais on ne peut s'attendre à ce qu'il poursuive indéfiniment une contribution de cette ampleur et de cette nature (soutien « général »). La crise financière internationale risque de réduire les recettes du WWF, et des questions de politiques peuvent affecter les montants alloués à l'UICN. Il faut évidemment espérer que cela ne sera pas le cas, mais il ne faut pas en négliger le risque.

La part essentielle du financement du PNUE est liée au projet de conservation des écosystèmes qui assure une expansion du secrétariat. Le projet doit aller jusqu'à la fin de 1977 et il n'y a aucune garantie qu'il se poursuive par la suite.

### Que peut-on faire?

Le Conseil exécutif a décidé qu'à l'avenir l'UICN travaillerait sur la base d'un budget équilibré. Il s'est également arrêté sur la stratégie suivante pour résoudre les problèmes à court et à long terme.

A court terme, la source de financement la plus immédiate est le paiement des arriérés des cotisations des membres. A la fin de 1975, ceux-ci s'élevaient à 114.622 Fs. Les cotisations ayant été doublées par la 12<sup>e</sup> Assemblée générale, celles de 1976, payables suivant le

nouveau barème, rapporteraient 1 million de Fs par an. Cependant, l'expérience prouve qu'il y a un décalage entre l'adoption d'une augmentation des cotisations et leur paiement suivant le nouveau barème. En conséquence, dans le budget de 1976, il a été prévu qu'un montant de 660.000 Fs seulement serait prévu, ce qui ferait un arriéré de 340.000 Fs pour cette année.

Le total de ce montant et des arriérés de 1975 se monterait à 454.622 Fs. L'on a commencé à faire un effort particulier pour réunir les cotisations pour l'année en cours et les arriérés. La solution au problème de liquidités à court terme dépend dans une large mesure de la réussite de cet effort.

Toutefois, elle dépend aussi de fonds obtenus d'autres sources dans l'immédiat. Là encore, c'est la participation active des membres de l'Union alliée à l'effort entrepris pour réunir des fonds à long terme qui s'avère cruciale (voir « Commentaires » en dernière page).

### La confiance envers l'Union

Les autres sources de financement s'attendront à constater que les membres de l'Union manifestent leur confiance envers elle, directement et indirectement. Il faudrait donc qu'à l'avenir une forte proportion des ressources de l'UICN provienne de ses membres. Les membres gouvernementaux reconnaîtront que proportionnellement à l'ensemble des moyens investis dans la conservation, les contributions — même accrues de façon substantielle — resteraient encore modestes. Une assistance financière supplémentaire de la part des membres non-gouvernementaux serait extrêmement précieuse.

Le but d'une collecte de fonds à long terme est de créer un fonds de capitaux qui assurera un revenu destiné à participer au financement du programme régulier. La collection de monnaies « Sauvez la nature » qui rapporte déjà aux pays participants des fonds utilement consacrés à la conservation, ne peut pas au stade actuel être comptée comme une source ferme de capitaux. Cependant, on peut penser qu'au cours des trois années à venir, elle apportera une contribution au Fonds.

### Un objectif de 40 millions de francs suisses

Si l'on tient compte du niveau actuel des dépenses, et en supposant que 30% du programme régulier pourra être financé par le revenu provenant du fonds, un capital d'environ 20 millions de francs suisses investi pour produire 5% serait nécessaire. Comme on suppose que l'inflation n'est pas un phénomène passager, et qu'il y aura une certaine expansion du programme, l'objectif devrait être fixé à 40 millions de francs suisses d'ici 1985.

Des propositions détaillées concernant le fonds de capitaux doivent encore être mises au point. En attendant, le Directeur général suppléant, en collaboration avec certains membres du Conseil exécutif, contactera des gouvernements pour obtenir une aide financière à moyen terme. En outre, comme cela est expliqué à la page 36 dans la rubrique « Commentaires », un effort en vue de l'augmentation des recettes — grâce à l'augmentation du nombre des membres de l'UICN et des membres actifs individuels — commencera en septembre.

# La démocratisation de l'UICN : plus facile à dire qu'à faire !

Le projet préliminaire de Statuts révisés a soulevé un certain nombre de problèmes spécifiques qui ont prouvé que viser à une Union plus démocratique est une chose, et la réaliser en est une autre!

En examinant quelques-unes de ces questions, on peut remarquer que le Comité de rédaction a proposé plusieurs changements dans la terminologie employée dans l'Union. Il suggère que ce qu'on appelle actuellement «les membres» (c'est-à-dire les membres gouvernementaux, et non-gouvernementaux) (en anglais, *the membership*) devienne en anglais «*the Convocation*»; que l'Assemblée générale (c'est-à-dire les délégués des membres votants réunis en session) continue de s'appeler l'Assemblée générale, que le Conseil exécutif soit légèrement modifié et s'appelle en anglais «*the Council*» et que le Comité exécutif actuel soit lui aussi modifié et devienne «*the Board*». La terminologie française reste à définir.

Ces changements de noms visent à souligner la distinction faite entre les organes actuels de l'Union et ceux qui sont proposés. Afin de limiter les risques de confusion, on se référera au Conseil exécutif dans le présent rapport en utilisant les initiales Ce.

On peut, par commodité, présenter sous forme de deux questions un problème capital discuté par le Ce.

1. Le «*Council*» doit-il être élu par la «*Convocation*» ou par l'Assemblée générale? Le Ce estime qu'il doit l'être par l'Assemblée générale.

2. Les grandes décisions politiques doivent-elles être prises par la «*Convocation*» ou par l'Assemblée générale? Le Ce estime qu'elles doivent l'être par l'Assemblée générale.

Le problème est de savoir quel est le mode de scrutin le plus équitable. La totalité des membres votant par correspondance (seul moyen de faire voter tous les membres)? Ou les seuls délégués assistant à l'Assemblée générale, votant sur place?

L'avantage de faire voter la «*Convocation*» est que *tous* les membres, quelles que soient leurs moyens financiers de participer à l'Assemblée générale, ont l'occasion de voter. L'inconvénient est qu'ils risquent de voter sur la base d'une information partielle et ne peuvent bénéficier de renseignements supplémentaires concernant les personnes et les politiques faisant l'objet du vote, que les autres membres, par exemple, pourraient avoir.

L'avantage du vote de l'Assemblée générale sur ces questions est que les délégués des membres peuvent discuter ensemble des personnes et des politiques, et peuvent donc voter sur la base d'une information plus détaillée que celle qui serait mise à leur disposition s'ils votaient par correspondance.

L'inconvénient est que tous les membres ne sont pas représentés à l'Assemblée générale — bien qu'ils aient la possibilité de voter par procuration.

Autres questions discutées par le Conseil exécutif:

La composition du «*Council*». De l'avis général, le «*Council*» doit continuer d'être géographiquement représentatif, mais les capa-

ités professionnelles des meilleurs spécialistes de la conservation de la nature doivent également être mises à contribution. Pour assurer la représentation des groupes régionaux de pays, il a été proposé qu'il y ait *plus* de régions avec *moins* de représentants obligatoires. Il pourrait, par exemple, y avoir huit régions ayant chacune trois représentants. Deux tiers du «*Council*» pourraient provenir de la représentation régionale, le troisième tiers étant formé de spécialistes choisis pour leurs capacités personnelles, sans qu'il soit tenu compte de la région à laquelle ils appartiennent. Il va sans dire que ces proportions n'affecteraient que les candidatures, et que la composition définitive serait fixée par le vote de la «*Convocation*» ou de l'Assemblée générale.

*Le Président et le Directeur général.* Le Ce a convenu que la candidature et l'élection du Président doit être l'affaire des membres, soit de la «*Convocation*» soit de l'Assemblée générale. Le «*Council*» pourrait nommer le Directeur général.

*Présidents des commissions.* Le Ce a estimé que les Présidents des commissions devraient également être nommés par le «*Council*», mais que les candidatures devraient être recherchées par la «*Convocation*» et par les membres des commissions.

Le «*Board*». Aucun accord n'est intervenu sur la manière de former le «*Board*». Celui-ci étant l'organe gouvernant réel des membres entre les sessions du «*Council*» (qui, sauf dans des conditions très particulières ne peut pas se réunir plus d'une fois par an), il devrait évidemment être formé des membres du «*Council*» qui sont non seulement représentatifs, mais qui sont aussi particulièrement compétents en matière de gestion, et qui sont en mesure de participer aux réunions du «*Board*».

*Il convient de souligner que le projet de révision des Statuts discuté par le CE est un projet préliminaire, et que les membres auront pleinement l'occasion de participer à la révision des Statuts au cours de la période minimale de six mois qui s'écoulera entre l'envoi faux membres du projet de Statuts révisés et la discussion de ceux-ci par l'Assemblée générale extraordinaire. Des commentaires approfondis sur les questions qui seront soulevées paraîtront dans le Bulletin après que les membres auront pu étudier le projet de Statuts révisés.*

## Membres latino-américains du Conseil exécutif

MM. Marc Dourojeanni Ricordi et José Candido de Melo Carvalho ont été élus membres du Conseil exécutif.

Après la 12<sup>e</sup> Assemblée générale, les membres de l'UICN d'Amérique Latine ont choisi quatre candidatures au Conseil; celles-ci ont été soumises à tous les membres de l'UICN qui ont voté par correspondance. Les quatre candidats étaient (par ordre alphabétique): MM. José Candido de Melo Carvalho, Marc Dourojeanni Ricordi, Jorge A. Ibarra et M<sup>me</sup> Maria Tereza Jorge Padua. MM. Dou-

rojeanni et Carvalho ont obtenu le plus grand nombre de voix.

La composition du Conseil exécutif est donnée dans l'article suivant.

Conseil exécutif de l'UICN:

*Président:*

Professeur D. J. Kuenen, Pays-Bas

*Vice-Présidents:*

Professeur A. G. Bannikov, URSS

M. Eskandar Firouz, Iran

M. D. F. McMichael, Australie

M. Lee M. Talbot, USA

M. David P. S. Wasawo, Kenya

*Membres:*

Professeur P. Aguesse, France

M. E. O. A. Asibey, Ghana

M. Robert E. Boote, R.-U.

M. José Candido de Melo Carvalho, Brésil

M. William G. Conway, USA

M. Marc Dourojeanni Ricordi, Pérou

M. Martin H. Edwards, Canada

M. Y. Fukushima, Japon

Professeur Pierre Goeldin, Suisse

M. A. Inozemtsev, URSS

Professeur M. Kassas, Egypte

M. Ashok Khosla, Inde

M. E. Mondolfi, Venezuela

M. Muema Ngoy Toka, Zaïre

M. Andrés Rozental, Mexique

Professeur Otto Soemarwoto, Indonésie

M. G. Stutzin, Chili

## Proposition de création d'un nouvel organe concernant la mer

Des parlementaires de 30 pays ont proposé la mise en place d'une autorité internationale sur l'environnement marin. Cet organe remplacerait l'Autorité sur les fonds marins qui fait actuellement l'objet d'un débat à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

La proposition de créer une nouvelle autorité était l'une des recommandations de la quatrième Conférence internationale parlementaire qui s'est réunie à Kingston, à la Jamaïque, du 12 au 14 avril 1976.

La nouvelle autorité marine s'occuperait du fond marin, de la mer comprise entre le fond et la surface, et de l'atmosphère adjacente en dehors des juridictions nationales. Elle serait chargée de protéger l'environnement marin et d'appliquer toutes les législations qui y sont relatives, y compris celles qui portent sur la navigation, la recherche et les pêcheries.

La résolution de la Conférence demande également que la nouvelle autorité ait les pouvoirs et la structure lui permettant de coordonner ces législations, y compris le droit d'inspecter les bateaux, et le droit pour le tribunal de l'autorité, de s'occuper des litiges relatifs à l'environnement marin, comme cela est défini ci-dessus.

La Conférence a également vivement recommandé de ne pas intégrer le PNUE à l'Autorité de développement proposée par l'ONU. Elle a demandé instamment aux gouvernements de faire en sorte que le PNUE continue d'agir en tant que conscience des Nations Unies pour les questions de l'environnement. Les gouvernements ont été invités à annoncer des contributions exceptionnelles au PNUE et à fournir des fonds supplémentaires pour les opérations futures.

## Membres actifs de l'UICN : changements dans les catégories, les cotisations et les avantages

Le Conseil exécutif a approuvé la révision des catégories de souscripteurs au *Bulletin* et de membres actifs de l'UICN, ainsi que l'augmentation des cotisations et les modifications apportées aux avantages. Les cotisations augmentées et les avantages indiqués ci-dessous prennent effet au 1<sup>er</sup> juillet 1976 pour les nouveaux souscripteurs et membres actifs, et au 1<sup>er</sup> janvier 1977 pour les souscripteurs et membres actifs actuels.

Catégories	Cotisation annuelle (dollars américains)
Souscripteur	30
Ami	50
Associé	100
Ami à vie*	500*
Associé à vie*	1000*
Bienfaiteur	1000 (+)
Firme associée	5000 (+)

### Avantages

1. Toutes les catégories reçoivent le *Bulletin* par voie aérienne.
2. Les souscripteurs bénéficient d'une réduction de 5% sur toutes les autres publications de l'UICN.
3. Toutes les autres catégories bénéficient d'une réduction de 15% sur toutes les autres publications de l'UICN.
4. Associés, amis à vie, associés à vie, bienfaiteurs, et firmes associées reçoivent des certificats de membres.

## Directeur général

Le Conseil exécutif a formé un comité qui examinera de façon plus approfondie la question de la nomination du Directeur général en considérant les candidatures de personnes qui ont manifesté leur intérêt pour le poste, et en recherchant activement d'autres personnes qualifiées.

Le comité se compose du Président de l'Union, le professeur D. J. Kuenen, M. Eskandar Firouz, M. William G. Conway, le professeur Kassas et M. Luc Hoffmann.

En attendant, le Conseil a demandé à M. Duncan Poore de continuer à assumer les fonctions de Directeur général suppléant.

### Convention sur les espèces menacées: 26 parties

Le 10 mai 1976, la République de Finlande a déposé son instrument d'adhésion à la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction, devenant ainsi la 26<sup>e</sup> partie à la convention.

## Commentaires

### Comment les membres de l'UICN peuvent-ils aider leur Union ?

Un dicton anglais dit que l'argent ne pousse pas sur les arbres. Si c'était le cas, l'UICN, étant donné le rôle unique qu'elle joue dans la sauvegarde des arbres et des autres ressources naturelles et dans la promotion d'une gestion avisée de la nature, ne connaîtrait pas les difficultés qui sont actuellement les siennes.

Il n'y a pas lieu de mentionner ici la contribution vitale que l'UICN apporte à la conservation. Les membres de l'Union en sont pleinement conscients et elle est expliquée par ailleurs de façon concise dans le nouveau dépliant consacré à l'UICN qui vous est envoyé avec le présent numéro du *Bulletin*.

Cependant, c'est ici le lieu — et le moment — d'inviter les membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que leur Union soit un organisme mondial aussi efficace que possible.

La réforme des Statuts et du règlement intérieur donnera aux membres l'occasion de s'assurer la pleine utilisation de leur droit de vote et de leur participation dans la conduite des affaires de l'UICN.

Du contenu des Statuts soumis à l'Assemblée générale extraordinaire l'an prochain dépendra la manière dont les membres décideront de la politique et du personnel de l'Union — c'est-à-dire le contrôle qu'ils exerceront sur les actes de l'Union.

De l'ampleur du soutien financier que les membres accorderont à l'Union dépendra la capacité même de l'UICN à agir dans le sens de ses objectifs, potentiel et tâches.

Les futurs « Commentaires » du *Bulletin* seront consacrés à certains problèmes et opportunités suscités par la révision des Statuts. Aujourd'hui, nous examinons une question qui doit trouver une solution dans l'immédiat: l'argent.

Les difficultés financières de l'UICN ne compromettent pas son existence, mais elles

### Règlement intérieur provisoire des commissions

Le Conseil exécutif a approuvé le règlement intérieur provisoire des commissions. Celui-ci entre en vigueur immédiatement et aura effet jusqu'à ce que les Statuts et règlement intérieur soient adoptés.

Le règlement intérieur provisoire est essentiellement le même que celui qui avait été soumis à l'Assemblée générale, et dont l'approbation avait été retardée jusqu'à la 58<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

Des exemplaires du règlement intérieur peuvent être obtenus en s'adressant au secrétariat.

Le Conseil exécutif a également approuvé la nomination des membres des commissions par leurs présidents. Comme les personnes nommées doivent accepter la position qui leur est offerte, on ne peut pas encore publier la liste des membres des commissions. Celle-ci devrait paraître dans le *Yearbook* de 1975-76.

compromettent son efficacité — et après tout, l'efficacité de l'Union, c'est ce qui fait sa force.

Le Conseil exécutif a dit clairement que des fonds à court terme sont nécessaires de toute urgence et que des mesures doivent être prises sans tarder pour bâtir les fondations d'un financement à long terme relativement sûr. Les mesures prises dans ces deux directions seront vraisemblablement étroitement liées, et dans un cas comme dans l'autre, les membres de l'UICN ont de toute évidence un rôle primordial à jouer.

Un effort soutenu est nécessaire pour recruter de nouveaux membres et des membres actifs individuels. Ce serait pour l'UICN un objectif raisonnable que de tenter de regrouper 1000 organisations non-gouvernementales membres de septembre cette année à l'Assemblée générale de 1978 (le nombre actuel est de 262) et au cours de la même période, de faire passer le nombre de ses membres actifs individuels de 599 à 5000.

La réalisation de cet objectif serait une source de revenus annuels de 1.125.000 Fs, soit 500.000 provenant des ONG et 625.000 des membres actifs individuels (en supposant qu'ils entrent tous dans la catégorie des Amis de l'UICN — voir plus loin). Même si la campagne de recrutement n'atteint pas cet objectif, un revenu considérable pourrait quand même être obtenu.

La campagne commencera en septembre. Sa réussite dépendra de la participation énergique des membres — de leur volonté d'utiliser leurs listes d'adresses pour l'Union et de recruter activement de nouveaux membres — organisations et personnes — au sein de leur propre organisation et en dehors.

Pour cela, outre le dépliant et le *Yearbook*, du matériel publicitaire est en préparation: un fascicule et une affiche, et plus tard, des textes et des documents visuels. Au secrétariat, les sections des membres et des affaires extérieures sont en train d'être réorganisées pour améliorer leurs capacités et apporter aux membres toute l'assistance dont ils pourraient avoir besoin.

De plus amples renseignements sur la campagne de recrutement paraîtront dans le *Bulletin* de septembre qui vous sera envoyé avec un exemple de fascicule et d'affiche. En attendant, tous commentaires, suggestions et offres d'assistance émanant des membres et d'autres lecteurs du *Bulletin* sont les bienvenus pour faire un succès de cette campagne de collecte de fonds.

Robert Allen

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco et du WWF. Subvention de l'UNESCO 1976 DG/2.1/414/43.

Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.